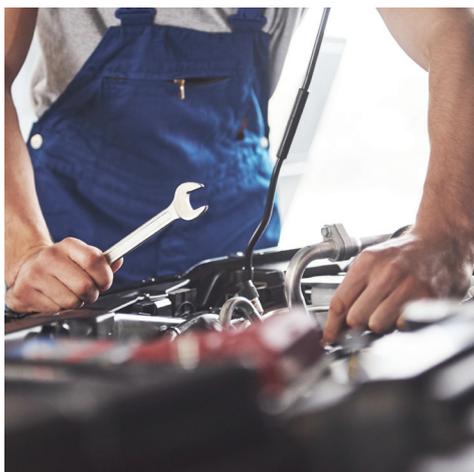
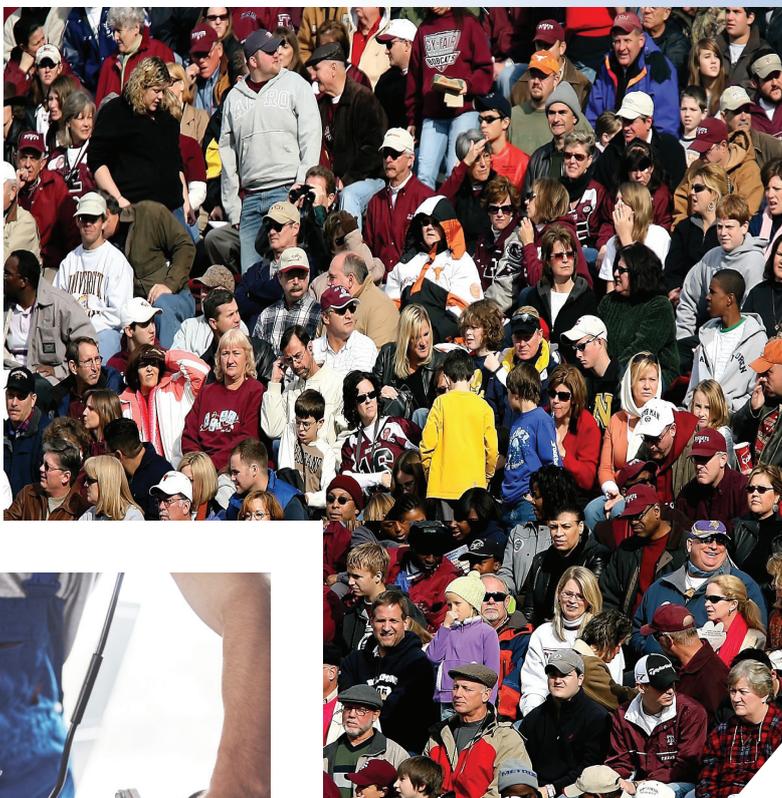


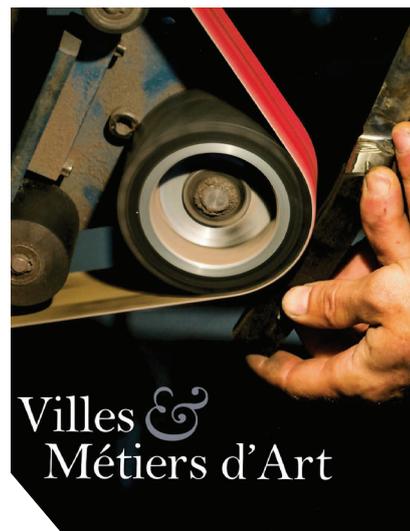
**Bonne et  
heureuse année !**



**Dossier :  
recensement  
en 2022**



n° **103**  
janvier 2022



Villes &  
Métiers d'Art



**Le Saviez-vous ?**

**RÉPONSE À LA QUESTION DU N°102 :**

(Quand la chapelle Saint-Antoine cessa d'être l'église paroissiale de Chastel ?)

Érigée au sommet du rocher de Chastel à partir du XII<sup>ème</sup> siècle et adossée à la forteresse de Lesbros aujourd'hui disparue, la chapelle Saint-Antoine restera église paroissiale jusqu'au tout début du XX<sup>ème</sup> siècle. Sa localisation géographique particulière rendait la pratique religieuse mal commode, notamment pour les habitants de La Chevade qui finirent par faire construire leur propre chapelle vers 1760, défavorablement considérée par l'évêché qui y voyait une seconde paroisse concurrente. « L'église du bas » ne fut édiflée dans le bourg de Chastel, au pied du rocher, qu'en 1902.



**LA QUESTION DU N°103 :**

Construit dans les années 70, pourquoi le foyer de l'hôpital de Murat porte-t-il le nom d'Alice Seguin ?

# SOMMAIRE n° 103



**page 3** Le mot du Maire

**page 4** Recensement

**page 6** Labels et embellissements

**page 7** En bref - Agenda

**page 8** Evénements en images

**page 9** Le Clap 15

**page 10** HTC : Le garage solidaire

**page 11** Infos pratiques : inscription et vote par procuration

**page 12** La Grande Guerre à Murat



Responsable de rédaction : Christian Pichot-Duclos  
Comité de rédaction : Béatrice Chevallet, Pierrick Roche, Danielle Rolland, Béatrice Thomas, Emma Giraudet

[www.murat.fr](http://www.murat.fr)  Ville de Murat  Cinéma de Murat - L'Arverne

## [LE MOT DU MAIRE]

**U**ne nouvelle année vient de s'achever, une fois encore marquée par la pandémie de la Covid-19. La couverture vaccinale de notre pays a permis de juguler en partie la recrudescence des contaminations qui nous force à un surcroît de vigilance et de solidarité.

Pour autant, toutes les activités ne peuvent plus et ne doivent pas s'arrêter. Chacun à notre niveau, nous devons, avec prudence, poursuivre nos efforts pour assurer la reprise de la vie économique, culturelle et touristique qui fait la richesse de notre territoire. Nous ne sommes pas restés inactifs et les bulletins municipaux successifs ont témoigné de notre implication dans le plan de relance : place du Planol, Maison de la faune, projet de lotissement et bientôt rénovation de l'Hôtel de ville, avenue des 12 et 24 juin, micro-crèche au centre Léon Boyer.



Obligatoire, confidentiel et déclaratif, le recensement de la population est une opération qui se renouvelle tous les 5 ans dans les communes de moins de 10.000 habitants. En 2022, Murat est concernée par cette procédure et à partir du 20 janvier, Les Muratais vont recevoir la visite d'agents recenseurs auxquels je demande de réserver le meilleur accueil. Le bulletin municipal vous les présente et rappelle le cadre et l'intérêt de ces enquêtes statistiques dans le dossier principal de ce 103<sup>ème</sup> numéro d'Info-Murat.

En parallèle des grands travaux d'aménagement du centre-ville, un effort plus modeste mais tout aussi important d'embellissement est consacré à la signalétique, au remplacement et à l'entretien du petit mobilier urbain, qui avec le fleurissement (public et privé), améliorent sans cesse l'image de la ville. C'est l'autre thème abordé par la revue municipale qui donne par ailleurs la parole à une nouvelle association, le Clap 15, tout comme à Hautes Terres communauté qui a choisi d'évoquer en ce début d'année le nouveau service du garage solidaire.

Les drames de la Seconde Guerre mondiale ont recouvert les plaies vives laissées par le précédent conflit et rejeté ce traumatisme collectif dans un passé qui nous semble aujourd'hui plus lointain qu'il ne l'est vraiment. Info-Murat revient sur cet épisode tragique du début du XX<sup>ème</sup> siècle dans un article de synthèse qui doit beaucoup au travail de recherche entrepris par Pierre Locatelli à l'occasion du centième anniversaire de l'armistice de 1918.

A l'entame de cette année nouvelle, en ces périodes d'incertitudes, il me paraît utile d'espérer que chacun puisse préserver sa santé, surtout les plus fragiles d'entre nous qui sont souvent les plus démunis. Malgré les contraintes et les difficultés, je souhaite, de tout cœur que cette année soit, pour tous et toutes, la meilleure et la plus heureuse possible.

**Comme l'an passé, par mesure de prudence sanitaire, la cérémonie des vœux du Maire et du Conseil municipal a été annulée tout comme le traditionnel rendez-vous du bal de la galette des Rois. Toutefois, le Maire adressera ses vœux au travers d'une courte vidéo que vous pourrez retrouver sur la page Facebook de la ville et sur [www.murat.fr](http://www.murat.fr) à partir du vendredi 7 janvier 2022.**

[DOSSIER]

## RECENSEMENT



# LES MURATAIS SE COMPTENT EN 2022

**L**a France compte à ce jour un peu plus de 67 millions d'habitants. En 1801, dans le cadre de la réorganisation administrative engagée par le Consulat, le premier recensement précis de la population comptabilisait près de 30 millions de Français. Depuis, la progression nationale du nombre de nos concitoyens est rapide et constante (40 millions en 1900, 60 en 2000) mais ne rend pas compte des mutations locales comme la désertification des campagnes qui a fortement marqué nos régions. Pour preuve, la commune de Chastel-sur-Murat a été frappée de plein fouet par l'exode rural massif, a perdu en un siècle 75 % de sa population (415 habitants en 1876, 106 en 1982) mais se maintient à peu près à ce même étiage depuis 40 ans. Murat, pour sa

part, pendant la même période, reste stable (environ 3.000 habitants), à partir d'un pic à 3.391 en 1896, une période de régression constante jusqu'en 1954 (2.435) et un redressement de courbe jusqu'en 1975 (3.005). Depuis lors, s'est amorcée une nouvelle baisse, régulière, qui se prolonge jusqu'à nos jours.

Outre le nombre d'habitants, les enquêtes menées lors d'un recensement permettent de connaître le pourcentage de la population active, celui des strates d'âges (plus de 75 ans ou moins de 20 ans par exemple), le nombre et le confort des logements, l'équipement des ménages, etc. Ces informations témoignent des évolutions de notre pays et permettent de définir les politiques publiques nationales, d'établir la contribution de l'Etat au budget communal (DGF), de

déterminer le nombre d'élus au Conseil municipal et sont une aide à la décision pour la création d'équipements publics ou l'engagement de programmes de rénovation.

Utile à tous (Etat, collectivités locales, entreprises, associations), le recensement de la population s'est toujours effectué à frais partagés entre les communes et l'Etat qui leur attribue une dotation forfaitaire versée en fin du premier semestre. Ces opérations sont placées sous la responsabilité de l'Etat qui répartit les rôles entre l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) qui organise et contrôle, et les communes qui préparent et réalisent la collecte des informations.



Pour les collectivités de plus de 10.000 habitants, le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de 8 % de la population et dans les entités comme la nôtre c'est un recensement complet qui est effectué tous les 5 ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année. Murat fait partie du groupe concerné par ces enquêtes en 2022.

A partir du 20 janvier, les Muratins seront contactés par les agents recenseurs qui leur proposeront la réponse par Internet en remettant une notice qui comporte des codes d'accès. Ce mode de réponse est devenu majoritaire (54,40 %) en France depuis 2020. Si cette réponse nu-

mérique est impossible, ils déposeront dans chaque domicile une série de documents : feuille de logement, bulletin individuel pour chaque personne vivant dans la même habitation (quel que soit son âge) et notice d'information. Ces agents peuvent aider à remplir les questionnaires qu'ils sont chargés de récupérer avant la fin de la collecte fixée au 19 février. En cas d'absence régulière, ces questionnaires dûment remplis peuvent être confiés (sous enveloppe) à un voisin ou être retournés directement en mairie avant cette même date limite.

Ces agents recenseurs, recrutés par la mairie (5 pour notre commune dont 1 affecté spécia-

lement à la commune historique de Chastel) seront identifiables par carte officielle (photo + signature du maire) et placés sous le contrôle d'un coordonnateur municipal. Ils sont tenus à un strict secret professionnel car toutes les informations collectées sont pleinement confidentielles et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Cette confidentialité est la contrepartie au caractère obligatoire que la loi modifiée du 7 juin 1951 confère à cette opération.

Info-Murat vous présente les cinq agents recenseurs, les seuls habilités à effectuer cette collecte d'informations ainsi que le district dans lequel ils vont intervenir.

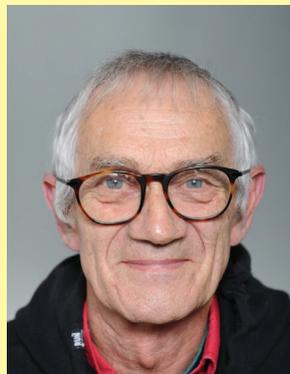
## LES CINQ AGENTS RECENSEURS



**Christelle VIDAL**

### **Coordonnateur municipal**

Centre-ville  
Bellevue  
Super-Murat  
Grange Tuillée



**Denis BATTEUX**

Centre-ville  
Ezoldebeau  
La Pradal  
Ermitage



**Joël CHEYROUSE**

Centre-ville  
Sécherie  
Pontou  
Croix-Jolie



**Thomas RIBAUD**

Centre-ville  
Massebeau  
Martinet  
Chazelles



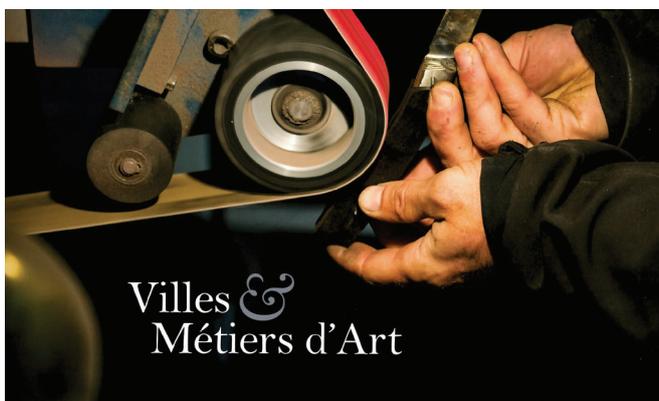
**Corinne FALQUES**

Chastel-sur-Murat



# Labels et embellissements

**E**n parallèle des grands travaux d'aménagement du centre-ville, un effort plus modeste mais tout aussi important d'embellissement est consacré à la signalétique, au remplacement et à l'entretien du petit mobilier urbain, qui avec le fleurissement (public et privé), améliorent sans cesse l'image de la ville. Ces efforts incessants, consentis pour développer l'attractivité touristique, améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser l'implantation de nouvelles populations, sont aussi les conditions indispensables à l'obtention et à la pérennisation des nouveaux labels que la ville possède depuis quelques années.



Villes et Villages Fleuris (1 fleur en 2014, 1<sup>er</sup> prix départemental en 2021), Petite Cité de Caractère (acquis en 2015, renouvelé en 2021), Terre saine (2019), Ville et Métiers d'Art (obtenu en 2020) et Petite Ville de Demain (sélection fin 2020), les nombreux labels dont bénéficie la commune, s'ils créent quelques obligations, présentent de nombreux avantages. L'accroissement de la notoriété, la présence dans des publications nationales (supports de communications des Petites Cités de Caractère, ouvrage de référence des Ville et Métiers d'Art) et l'ouverture au droit à des financements particuliers, font parties de ces prérogatives que ces différentes marques estampillées, le plus souvent complémentaires, confèrent à la collectivité.

Le cofinancement de l'opération « Façades » par la Région, rendu possible grâce aux Petites Cités de Caractère (dans le cadre du dispositif Village Remarquable), en est à ce titre un témoignage exemplaire. Engagée avec les travaux de réfection de la rue Justin Vigier et prolongée avec le Planol et la rue Saint-Martin, cette opération est étendue maintenant rue du Griffoul, place Gandilhon

Gens d'Armes, rue de la Boucherie, rue Porte de la Garde, rue de l'Argenterie, place Marchande et rue du Bon Secours. Cette aide de la collectivité à hauteur de 40 % du montant HT des travaux de ravalement (subvention plafonnée à 5.000 €) est financée à part égale par la Région et la commune. Il en est de même pour les travaux de rénovation du bâtiment et des collections de la Maison de la faune qui, sans ce dispositif, n'auraient pu profiter d'une participation régionale à hauteur de 134.000 €. Quant au programme des Petites Villes de Demain, il permettra de mobiliser les crédits du Plan de relance dans le cadre des enjeux de transition écologique, démographique, numérique et de développement durable ainsi que l'accompagnement pendant 3 ans d'un chef de projet financé à 75 % par l'Etat.

Moins ambitieux que les restructurations de voirie qui se succèdent au rythme d'une rue par an depuis 2014, les travaux d'embellissement du cœur de ville programmés en 2022 et 2023 représentent tout de même un investissement de près de 180.000 € qui sera subventionné à 75 % (Village Remarquable : 50 % ; DETR : 25 %).

## **Ce programme concerne :**

- La réhabilitation des peintures des garde-corps (mains courantes et barreaudages) et des rampes d'escaliers situés autour de la collégiale, de la halle et, en règle générale, au sein du cœur historique de la ville.
- La conception et l'installation de 45 cache-conteneurs en acier (avec logo de la commune) pour limiter la pollution visuelle des points de collecte des ordures ménagères (voir projet d'implantation dans Info-Murat n°102 d'octobre dernier).
- Une refonte globale de la signalisation d'information locale (4 totems pour entrées de ville et 35 panneaux de signalétique touristique, compris charte de cohérence, de lisibilité et d'intégration).



# En bref :

## 1<sup>er</sup> prix départemental des Villes et Villages Fleuris

La ville de Murat a obtenu le premier prix du concours départemental des Villes et Villages fleuris 2021 ! Le jury a tenu à féliciter la commune ainsi que l'équipe municipale et les agents en charge du fleurissement, pour leur stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement et pour leur travail de pédagogie auprès des enfants de l'école Jean-Jacques Trillat.

## Cérémonie du concours "Maisons fleuries"



La cérémonie de remise des prix du concours « Maisons fleuries » de Murat a eu lieu vendredi 10 décembre en salle d'honneur de la mairie. Ce concours a vu récompensé 9 lauréats dans 3 catégories différentes : « Jardin », « Balcon-Terrasse », « Commerce ». Les gagnants se sont vus remettre par le maire de Murat, un diplôme ainsi qu'un bon d'achat à utiliser chez Flor Décor, fleuriste de Murat.

## Réouverture de la Maison de la faune

Après de longs mois de réhabilitation du bâtiment et des collections, le musée a réouvert ses portes à partir des vacances scolaires de Noël jusqu'au 31 décembre 2021, puis retrouvera son activité lors des vacances de février. Inauguration officielle probablement au printemps prochain.



## Distribution des colis de Noël

La distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans a été réalisée. Tout au long du mois de décembre, les élus muratais se sont rendus auprès des personnes âgées pour leur apporter un panier garni offert par la municipalité. En raison de la crise sanitaire, le traditionnel bal de la Galette des Rois est annulé.

# agenda

## JANVIER

**VEN 7 - 18 H**

Mise en ligne de la vidéo des vœux du Maire sur le compte Facebook et le site internet de Murat

**MAR 18 - 20 H - Cinéma L'Arverne**

Projection d'un documentaire sur l'opéra "Les Indes Galantes" suivi d'une performance hip-hop par les élèves du Conservatoire de musique et de danse de Saint-Flour Communauté

**LUN 24 - 20 H - Médiathèque**

Conférence sur le flamenco par Ruben Molina

**MAR 25 - 20 H - Cinéma L'Arverne**

Conférence sur les sols par le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne

## FÉVRIER

**DU 1<sup>ER</sup> AU 28 - Médiathèque**

Exposition Hibernarock

**MAR 8 - 18 H 30 - Médiathèque**

Écoutons nos pochettes. Organisé dans le cadre du festival Hibernarock

**MER 9 - 19 H - Médiathèque**

Blindtest Hibernarock avec l'école de musique de Hautes Terres Communauté

**SAM 12 - 20 H 30 - Halle**

Concert Hibernarock de Tankus the Henge + Lavach'

## MARS

**MAR 8 - 20 H 30 - Cinéma L'Arverne**

Projection du film "Je m'appelle Bagdad" suivi d'une intervention de Maële Giard sur la place des adolescentes en public

**DU 21 AU 23 - Parking du gymnase**

Présence du MuMO (musée mobile) avec l'exposition "D'autres mondes que le nôtre"

**DU 28 AU 3 AVRIL**

Journées Européennes des Métiers d'Art

# [EVENEMENTS] Ces derniers mois...



## Les 15, 16 et 17 octobre :

Pour le tournage du film « Les Chemins de Pierre », le comédien Jean Dujardin, hébergé 3 nuits à Murat, a pu, pendant 3 jours, occuper la salle d'honneur de l'Hôtel de ville qui fit office de loge et de local à maquillage.

## Jeudi 28 octobre :

Marie-Hélène Lafon, prix Renaudot en 2021 pour son roman « L'Histoire du fils » a animé à la médiathèque une soirée littéraire de haute volée, en évoquant sa passion pour le Haut Cantal dont elle est issue.



## Jeudi 4 novembre :

Tour de ville pour Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement auprès de la ministre de la Transition écologique, suivi d'une rencontre avec une quarantaine d'élus cantaliens, salle d'honneur de l'Hôtel de ville.



## Jeudi 11 novembre :

Commemoration de l'armistice de 1918, à Chastel-sur-Murat d'abord, puis place du Balat en présence de Serge Castel, préfet du Cantal, et des élèves de l'école publique Jean-Jacques Trillat.

## Jeudi 2 décembre :

Place du Planol, charpente de la Collégiale, Mémorial des déportés, le maire de Murat a servi de guide au nouvel évêque de Saint-Flour, Mgr Didier Noblot, en visite touristique dans la cité médiévale.



# La page des associations

## Le Clap 15, la nouvelle association murataise

**L'**association Le Clap 15, créée en septembre 2020, a pour but de tisser du lien social et de mettre en valeur notre territoire rural. Cela se traduit, d'une part, par la **création audiovisuelle** avec la réalisation de films permettant de découvrir notre belle région de Murat et ses habitants, et d'autre part par des **après-midi jeux de société**, dans un esprit cool et amical.



### Vidéo

La section vidéo du Clap 15 réalise des reportages sur les activités diverses animant Murat et ses environs. **Elle est à la disposition de toute personne ou organisme souhaitant promouvoir sa spécialité.** Les ateliers de tournage et montage ont lieu généralement les vendredis après-midis (ou sur rendez-vous). Vous pouvez visionner nos réalisations, en vous connectant au Clap15. Si vous rêvez de prendre une caméra, si vous voulez être preneur de son, si vous avez envie de participer à une interview ou si vous souhaitez que Le Clap 15 réalise une vidéo sur votre activité, n'hésitez pas à contacter l'association.



### Jeux de société

Chaque lundi à 14h, Le Clap 15 propose de se retrouver à la salle polyvalente de Murat autour d'un jeu de scrabble ou de belote (ou tout autre jeu), avec pour mots d'ordre : bonne humeur, convivialité, respect du protocole sanitaire. Si vous aimez jouer, si vous cherchez un partenaire de belote ou de scrabble, venez nous rejoindre, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir.



*Si vous souhaitez réaliser une vidéo sur votre activité, ou obtenir plus d'informations sur les ateliers ou sur les après-midi jeux de société, vous pouvez téléphoner au 06 82 38 15 01 ou prendre contact par mail à l'adresse suivante [leclap15@gmail.com](mailto:leclap15@gmail.com)*

# La page de Hautes Terres

## La Maison des services à Murat devient point relais du garage solidaire

**L**e garage solidaire permet à des personnes en situation de précarité de pouvoir réparer leur véhicule, en louer ou en acheter un à moindre coût.



En lien avec l'AFAPCA (Association pour la Formation et l'Accompagnement des Personnes en Contrat Aidé), centre de ressources et d'ingénierie pour l'emploi et l'insertion, c'est **l'association Aurore** qui met en œuvre ce projet dans le Cantal. Les élus de Hautes Terres Communauté ont souhaité accueillir le projet sur leur territoire en proposant, dans un premier temps uniquement, **la location de véhicule**. Ainsi, la Maison des services de Murat est devenue le premier point relais sur le territoire de la communauté de communes depuis la mi-décembre.

### Pour qui et comment en bénéficier ?

Ce service s'adresse à toute personne justifiant d'un quotient CAF inférieur à 750€ (ou d'un revenu fiscal de référence inférieur à 9 000€).

Pour bénéficier du service de location, le demandeur doit faire l'objet d'une prescription par un professionnel du secteur social, seul interlocuteur compétent à remplir le dossier en ligne **via la plateforme location15.aurore.asso.fr**. La gestion des inscriptions, des demandes et de la disponibilité du parc des véhicules se fait par l'association Aurore.

En tant que point relais, les agents de la Maison des services de Murat assureront la remise des clés et du véhicule ainsi que leur retour.



**Pour toute information, contacter l'association :**

Par mail : [gs15@aurore.asso.fr](mailto:gs15@aurore.asso.fr)

Par téléphone : 04 15 40 21 71

# Infos pratiques

## Inscription et vote par procuration

**L**es 2 tours de l'élection présidentielle ont été fixés aux **dimanches 10 et 24 avril 2022**. Suivront en juin (**dimanche 12 et dimanche 19**) les élections législatives destinées à renouveler les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale depuis 2017.

Pour pouvoir voter à ces 2 élections majeures, il faut présenter **carte d'identité et carte d'électeur** et être impérativement inscrit sur une liste électorale. Si tel n'est pas le cas, il faut en faire la demande en mairie **au plus tard vendredi 4 mars 2022**, date limite des inscriptions. 2 conditions sont à remplir pour pouvoir être inscrit : avoir le droit de vote et avoir une attache avec la commune dans laquelle on souhaite voter. La demande peut se faire par internet, personnellement en mairie (aussi par un tiers dûment mandaté) ou par courrier.



En cas d'impossibilité à être présent dans sa commune d'inscription le jour de l'élection, tout électeur (le mandant) peut faire établir **une procuration de vote à un autre électeur** (le mandataire) qui lui ne peut disposer de plus de 2 procurations (dont une seule établie en France ou 2 établies à l'étranger). Pour cela le mandant doit se présenter à la Gendarmerie, au Commissariat ou au Tribunal d'instance (hors de France aux autorités consulaires) de son lieu de résidence ou de son lieu de travail, muni d'une

pièce d'identité et d'une attestation sur l'honneur précisant le motif de son incapacité à être présent le jour du scrutin : handicap, raison de santé, assistance à un malade ou un infirme, obligation professionnelle ou de formation, vacances, résidence dans une commune autre que celle où il est inscrit. Si le mandant n'est pas en état de se déplacer, il peut solliciter de la Gendarmerie le déplacement d'un officier de police judiciaire à son domicile pour établir la procuration.

### Important

Pour ces 2 élections les bureaux de vote seront ouverts (à partir de 8 heures le matin) **salle de la mairie à Chastel et EXCEPTIONNELLEMENT au gymnase de Murat** (en raison des travaux de rénovation de l'Hôtel de ville).

Renseignements : Mairie de Murat - Place de l'Hôtel de Ville - 15300 Murat -  
Tél : 04.71.20.03.80 - Mail : [administration@mairiedemurat.fr](mailto:administration@mairiedemurat.fr)  
Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi : 8 h 30 - 12h et 13 h 30 - 17 h, samedi : 9 h - 12 h

# La Grande Guerre

## qui devait être la dernière

**3 août 1914** : l'Allemagne déclare la guerre à la France. C'est l'aboutissement d'une grave tension internationale qui fait suite à l'assassinat de l'archiduc d'Autriche le 28 juin à Sarajevo. Le jeu complexe des blocs d'alliances entre les nations européennes va exacerber une crise diplomatique inédite et provoquer une déflagration qui va dévaster l'Europe, faire 1,4 millions de morts en France et plus de 4 millions de blessés : gueules cassées, amputés, mutilés ou traumatisés à vie.



On peine à imaginer le contre coup psychologique que cette hécatombe a pu entraîner, tant les chiffres sont démesurés. En les ramenant à une échelle locale, il est plus facile d'en saisir l'impact sur le quotidien de nos concitoyens de l'époque. Au cours de cette guerre, les territoires ruraux ont été les plus sollicités : si le taux moyen de mobilisation en France fut de 72 %, celui du Cantal frôla les 95. Le bilan humain n'en sera que plus lourd : 8.000 Cantaliens perdront la vie dans ce conflit et l'on peut estimer le nombre de blessés à environ 25.000. Pour sa part, notre commune nouvelle compte 121 victimes (20 pour Chastel, 101 pour Murat), sans doute quelque 350 blessés, et a vu mourir, pendant plus de 4 ans, un de ses fils tous les 13 jours.

Les conséquences de la déclaration de guerre ne se font pas attendre : le jeudi 20 août, meurent en Lorraine les 2 premiers Muratais. Le plus jeune, célibataire, a 23 ans, le deuxième, jeune marié, en a 26. Le 22 août, c'est un capitaine d'infanterie de 37 ans qui est tué en Belgique (c'est le premier officier à mourir, il y en aura 7 autres). Le 25, tombe à Bacca-

rat un quatrième Muratais, il n'a que 21 ans. Le lendemain, c'est le premier habitant de Chastel (24 ans) qui disparaît à Doncières, dans les Vosges et, deux jours plus tard, on dénombre 3 morts supplémentaires. 8 décès en 8 jours. Le décompte macabre marque alors une pause, avant de reprendre, inexorablement, le 8 septembre 1914. Pour les Muratais comme pour les 3,78 millions de soldats français mobilisés à ce jour (il y en aura près de 8 millions en tout), la guerre ne fait que commencer. La plupart de nos concitoyens qui vont mourir au combat sont de jeunes hommes : 58 % d'entre eux ont moins de 30 ans. Le plus âgé est un capitaine d'infanterie de 49 ans (né à Murat le 21 août 1877), blessé dans la Somme, il meurt à l'hôpital du Val-de-Grâce le 14 octobre 1916. Le plus jeune est un artilleur, né à Murat le 1<sup>er</sup> février 1898, il tombe sous le feu de l'ennemi à Prosnès (département de la Marne), le 12 juin 1917, il avait 19 ans. Maigre consolation, 40 médailles militaires et 6 Légions d'honneur viendront récompenser la bravoure des Muratais qui se sont illustrés sur le champ de bataille.

Comme partout, certaines familles sont plus éprouvées que d'autres. Antoine Pautard, cordonnier à Murat et sa femme Joséphine, vont en quelques mois, perdre 3 fils : François (25 ans) le 25 septembre 1915, Antoine (37 ans) le 24 août 1916 et Auguste (30 ans) le 15 novembre 1916.

A la 11<sup>ème</sup> heure du 11<sup>ème</sup> jour du 11<sup>ème</sup> mois de 1918, les combats cessent enfin, mais 3 Muratais meurent après l'armistice, fin novembre et début décembre. La guerre poursuit son œuvre au-delà de ses propres limites : on compte encore 5 morts en 1919 (dont un à Itéa, en Grèce), et il faut attendre 1921 pour clore la liste funèbre des « Morts pour la France » par le décès du dernier soldat de Chastel et celui du dernier soldat de Murat.

Ainsi s'achève dans notre petit pays la Première Guerre mondiale. Place du Balat, le 2 novembre 1921, le maire, Gabriel Peschaud, inaugure le monument aux Morts de ce qu'on appelle déjà « la Grande Guerre ». La Grande Guerre, celle qui devait être la dernière. La « Der des Ders » clamaient les survivants de ce gigantesque carnage...

Créée en 1920, la Société des Nations (S.D.N) était censée garantir durablement la paix, mais à peine 20 ans plus tard, cet organisme international ne pourra éviter au monde de sombrer à nouveau dans un chaos meurtrier.